



16ème législature

Question N° : 14845	De M. Antoine Vermorel-Marques (Les Républicains - Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Collectivités territoriales et ruralité
Rubrique > eau et assainissement	Tête d'analyse > Financement par l'État de récupérateurs d'eau pour les collectivités	Analyse > Financement par l'État de récupérateurs d'eau pour les collectivités.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Date de changement d'attribution : 16/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Antoine Vermorel-Marques interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la possibilité d'un financement par l'État de récupérateurs d'eau pour les collectivités. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, les collectivités végétalisent leur territoire en vue de créer, à terme, des îlots de fraîcheur. Ceux-ci sont nécessaires pour assurer le maintien de la qualité de vie de ces villes dans le futur. Cependant, les périodes de sécheresse se multiplient année après année, accompagnées de leur lot de restrictions. Les services techniques de ces collectivités se trouvent contraints dans leur gestion de ces espaces, notamment pour ce qui est de l'arrosage des plantes et ce, malgré des choix d'essences d'arbres généralement guidés par l'adaptation au réchauffement climatique. Ces espaces sont ainsi menacés, alors même que ceux-ci seront demain nécessaires pour lutter efficacement contre le changement climatique et préserver les biotopes et la biodiversité. Or aucune mesure d'aide aux collectivités pour l'équipement en récupérateurs d'eau de taille n'est prévue par le Fonds vert mis en place par le Gouvernement. Ces derniers permettraient le stockage de l'eau en hiver pour une utilisation lors des périodes de restriction, dans des communes ayant souvent de grandes capacités de récupération d'eau, notamment grâce aux toitures publiques. La pérennisation de tels îlots de fraîcheur est une nécessité pour les villes des territoires si l'on souhaite y préserver la possibilité d'y vivre décemment. Il l'interroge sur la possibilité d'envisager de tels financements par le Fonds vert mis en place en vue d'accélérer la transition écologique dans les territoires.